

TOURNOI PAR EQUIPE

MACON

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : LE TOURNOI :

- 'Jupes et Bouchons' est un tournoi par équipes de doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes, organisé par le club BADMINTON MACONNAIS. Le tournoi aura lieu les 18 et 19 février 2023 au Gymnase saint Exupéry, rue saint Exupéry à MACON
- La compétition est placée sous l'autorité du Juge Arbitre Quentin BOUILLARD (PLVPB)
- Le tournoi est autorisé par la ligue de Bourgogne-Franche Comté,
n° d'autorisation : EN COURS
- Le tournoi est régi par les règles du Règlement Général des Compétitions et du présent règlement particulier.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses dûment licencié(e)s l'avant-veille du tournoi à la Fédération Française de Badminton et dont le classement n'excède pas N3 en double et / ou en mixte.
- Le tournoi est ouvert à tous les licenciés à partir de la catégorie cadet 1.
- Tout(e) joueu(se)r en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit d'un médecin mentionnant les dates et le nom du tournoi.
- Tout(e) joueu(se)r en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle antidopage inopiné.
- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 3 : LES INSCRIPTIONS :

- Le classement individuel de chaque joueur ne doit pas dépasser celui mentionné dans les conditions de participation.
- Des joueurs et joueuses issu(e)s de clubs différents peuvent former une même équipe. Le cumul des points d'une équipe ne devra pas dépasser 4000 points. Ce cumul sera basé sur la meilleure moyenne des 2 joueurs et des 2 joueuses les mieux classé(e)s en double ou en mixte.
- Le nombre maximum d'équipes inscrites est fixé à 25.
- Les équipes inscrites seront réparties en 4 ou 5 séries en fonction du cumul de la moyenne des 4 meilleurs joueurs de chaque équipe (2 hommes et 2 femmes) les 5 plus grandes moyennes, puis les 5 suivantes, etc..
- Une équipe sera composée de 4 personnes minimum et de 6 personnes maximum avec au moins 2 hommes et 2 femmes parmi ses membres. Chaque équipe devra porter un nom distinct à noter sur la fiche d'inscription.
- Un joueur ou une joueuse avec un classement supérieur à N3 en simple pourra s'inscrire si son classement n'excède pas N3 en double et / ou en mixte et que son inscription ne fait pas dépasser les 4000 points de cumul de l'équipe.
- Le classement pris en compte sera celui du 9 février 2023. Un(e) capitaine d'équipe devra être désigné(e) sur la fiche d'inscription comme contact.
- Les inscriptions se feront uniquement sur badnet avec règlement obligatoire sur ce dernier.

- La date limite des inscriptions est le : **8 février 2023**.
- Le montant d'inscription est de 90 € par équipe, participation fédérale incluse.
- Pour toute information : gtsportsfrance@gmail.com
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription au tournoi aux équipes dont l'inscription n'est pas réglée AVANT le début de la compétition.
- Les organisateurs s'efforceront de faire des séries homogènes dans la mesure du possible en fonction des inscriptions.
- Une liste d'attente sera établie en cas de nombre d'équipes trop important. L'ordre de cette liste d'attente sera celui d'arrivée des inscriptions accompagnées de leur règlement.
- En cas de refus d'inscription de la part de l'organisateur, le remboursement sera fait après le déroulement du tournoi.

Article 4 : LA COMPÉTITION :

- Toutes les équipes joueront en poule unique le samedi ET le dimanche, ces poules seront composées de 3, 4, 5 ou 6 équipes selon les inscriptions et le bon fonctionnement du tournoi. En cas de poule de 3, il y aura des rencontres sous forme d'aller / retour.
- Un(e) joueu(se)r pourra jouer sur un jour seulement à condition que son équipe reste composée de 2 hommes et 2 femmes minimum sur l'ensemble du week-end et que les conditions d'inscriptions soient respectées. Le tarif d'inscription reste inchangé.
- Chaque rencontre sera composée d'un double homme (DH), d'une double dame (DD) et de 2 doubles mixtes appelés Mx1 et Mx2, le Mx1 aura obligatoirement une valeur supérieure à celle du Mx2, valeur calculée par addition des CPPH de la paire
- Le nombre maximum de matchs par rencontre est de 2 par joueur et obligatoirement dans 2 tableaux différents.
- Les équipes têtes de séries 1 et 2 seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre en prenant en compte le calcul des cumuls des moyennes de chaque équipe.
- Les organisateurs en accord avec le juge-arbitre se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- Les 4 matchs d'une rencontre auront lieu sur un même terrain. Le capitaine de chaque équipe devra remplir et rendre à la table de marque une feuille de composition d'équipe une demi-heure avant l'heure prévue de chaque rencontre. Les feuilles de score seront données aux capitaines, elles devront être retournées à la table de marque par les joueurs à la fin de chaque match.
- A la fin de chaque rencontre, les 2 capitaines viendront confirmer leur résultat à la table de marque.
- L'ordre des matchs des rencontres est laissé au libre choix des capitaines, en cas de désaccord, le JA en fixera l'ordre.
- Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la Fédération. Les joueurs d'une équipe peuvent porter des tenues identiques, mais il n'y a aucune obligation.

Article 5 : CLASSEMENT FINAL :

- Chaque match gagné comptera pour un point au classement général.
- Exemple : l'équipe A gagne 3-1 contre l'équipe B et les équipes C et D se séparent sur le score de 2 à 2 :
Classement : A : 3 pts / C et D : 2 pts / B : 1 pt
- Une fois toutes les rencontres jouées, les points rapportés par chaque équipe sont comptabilisés.
- En cas d'égalité entre 2 équipes à l'issue de toutes rencontres, celles-ci seront départagées à la rencontre particulière : à la meilleure différence de matchs, de sets ou de points le cas échéant.
- En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus l'ensemble de leurs résultats sera pris en compte pour les

départager, à la meilleure différence de matchs, de sets ou de points le cas échéant.

- Si au moins deux matchs d'une rencontre ne peuvent être joués à cause d'un forfait volontaire ou non d'un(e) joueur(se), tous les résultats de l'équipe concernée seront retirés du classement général. Les résultats des matchs sont maintenus pour le classement individuel des joueur(se)s.

Article 6 : LES VOLANTS

- Les volants utilisés sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants utilisés sont ceux vendus dans la salle soit les volants plumes : RSL 3 pour toutes les séries.
- Les volants en plumes sont prioritaires sur les volants en plastique pour toutes les séries.

Article 7 : HORAIRES

- La compétition est prévue de 8h à 21 h le samedi et de 8h à 18h le dimanche.
- Les joueurs / joueuses veilleront à se présenter sur le terrain avec tout le matériel nécessaire pour leur match : (raquettes, boissons, volants....)
- Les capitaines d'équipes sont responsables du temps d'échauffement et de repos avant et entre les matchs et de leur enchaînement. Il est rappelé que le temps de repos auquel a droit un joueur entre deux matchs est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend du match précédent (dernier échange) jusqu'au début effectif du second match (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés.
- Le temps d'échauffement sera de 5 minutes à partir de l'annonce des rencontres.
- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être déclaré forfait passé un délai de 5 minutes, le match sera alors déclaré perdu 0-21 / 0-21.
- Tout joueur encore en course désireux de quitter la salle ne pourra le faire qu'avec l'accord du juge-arbitre et devra en avvertir la table de marque et s'assurer de l'heure à laquelle il doit être de retour.
- L'ordre des rencontres respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des rencontres sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Une rencontre peut être avancée jusqu'à une heure avant son horaire prévu.

Article 8 : LA SALLE

- Tout volant touchant les filins ou structure sera compté comme let au service 2 fois et lors de l'échange : le point sera rejoué et tout volant touchant la structure sera considéré comme faute en jeu.
- Le plateau de jeu est réservé uniquement au JA, aux organisateurs et aux joueurs. Le coaching sera autorisé uniquement aux arrêts de jeu réglementaires. Deux coaches sont acceptés par demi-terrains.

- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre événement fâcheux.

Article 9 : ARBITRAGE

- La compétition se déroule en auto-arbitrage. Les joueurs pourront à tout moment demander au JA à faire arbitrer leur match. Les arbitres désireux d'officier pourront se présenter à la table de marque.
- Toute contestation sera examinée par le juge-arbitre. Ses décisions sont sans appel. Seul le capitaine d'équipe pourra porter réclamation auprès du Juge Arbitre.

Article 10 : FORFAITS

- Pour tout forfait individuel après le tirage au sort, 10 février 2023, un justificatif devra être envoyé au plus tard dans les 5 jours après la compétition à la Ligue de Bourgogne - Franche Comté.
- Un membre d'équipe défaillant pourra être remplacé même après le tirage au sort si cela ne change pas la valeur de l'équipe (calculée toujours sur les 2 meilleurs hommes et femmes), le capitaine doit en informer immédiatement l'organisateur. Le remplacement par un(e) autre joueur(se) ne dispense pas le /la joueur – joueuse défaillant(e) de l'obligation de justifier son forfait.
- Les droits d'inscription, passé la date limite d'inscription, ne sont remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif : certificat médical, attestation de travail, etc ...
- En cas de blessure sur place un membre d'une équipe pourra être remplacé, avec l'accord du JA, par un autre joueur, non inscrit dans une autre équipe, sous réserve que cela ne change la valeur de l'équipe (calculée toujours sur les 2 meilleurs hommes et femmes)
- Seul le JA décidera de la nature du forfait.

Article 11 : CAS DES MINEURS

- Les mineurs peuvent s'inscrire dès la catégorie cadette mais il devra être placé sous la responsabilité d'un adulte déclaré sur la fiche d'inscription que ce soit un joueur de l'équipe ou un encadrant extérieur à l'équipe.

Article 12 : CONDITIONS PARTICULIERES SANITAIRES

COVID 19 :

Dans le cadre de la crise sanitaire, le protocole en vigueur sera mis en œuvre.

Bonne compétition à toutes et tous !

Le Juge Arbitre :

Le comité d'organisation :